



DÉLIBÉRATION

du 28 mars 2023

Présents : 27 Excusés : 0 0 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : /</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Estelle GOIMBAUD</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 22 mars 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 30 MARS 2023 Publiée, le 03 AVR. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.2.16	URBANISME - BÂTIMENTS <i>Conclusion d'un avenant au marché de MOE AXENERGIE – rénovation énergétique des bâtiments communaux – TR1</i>

Madame le Maire rappelle aux élus la décision n°49-2022 portant conclusion d'un contrat avec la société AXENERGIE pour la réalisation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de 5 bâtiments communaux pour un montant de 21 859€ H.T. (26 274€ TTC).

Elle expose aux élus que de nouvelles missions sont venues s'ajouter aux missions initialement prévues, notamment la reprise du réseau de chauffage de la salle de restauration à la Maison de l'Enfance et un diagnostic et la faisabilité de la distribution sanitaire au Phénix.

Pour réaliser ces nouvelles missions complémentaires et les intégrer à l'APD définitif, AXENERGIE propose un avenant d'un montant de 4 640€ HT (5 568€ TTC) soit 21,19% du montant initial du marché. Madame le Maire propose de valider cet avenant.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération du 9 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire ;
Considérant que l'avenant porte sur un montant supérieur à 10% du coût du marché.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **APPROUVE** le l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux avec AXENERGIE pour un montant de 4 640€ HT portant le coût du marché à 26 535€ HT
Pour extrait conforme au registre »

Estelle GOIMBAUD
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20230328-232_16-
DE Reçu le 31/03/2023

Le Maire,
Nadine YOU

